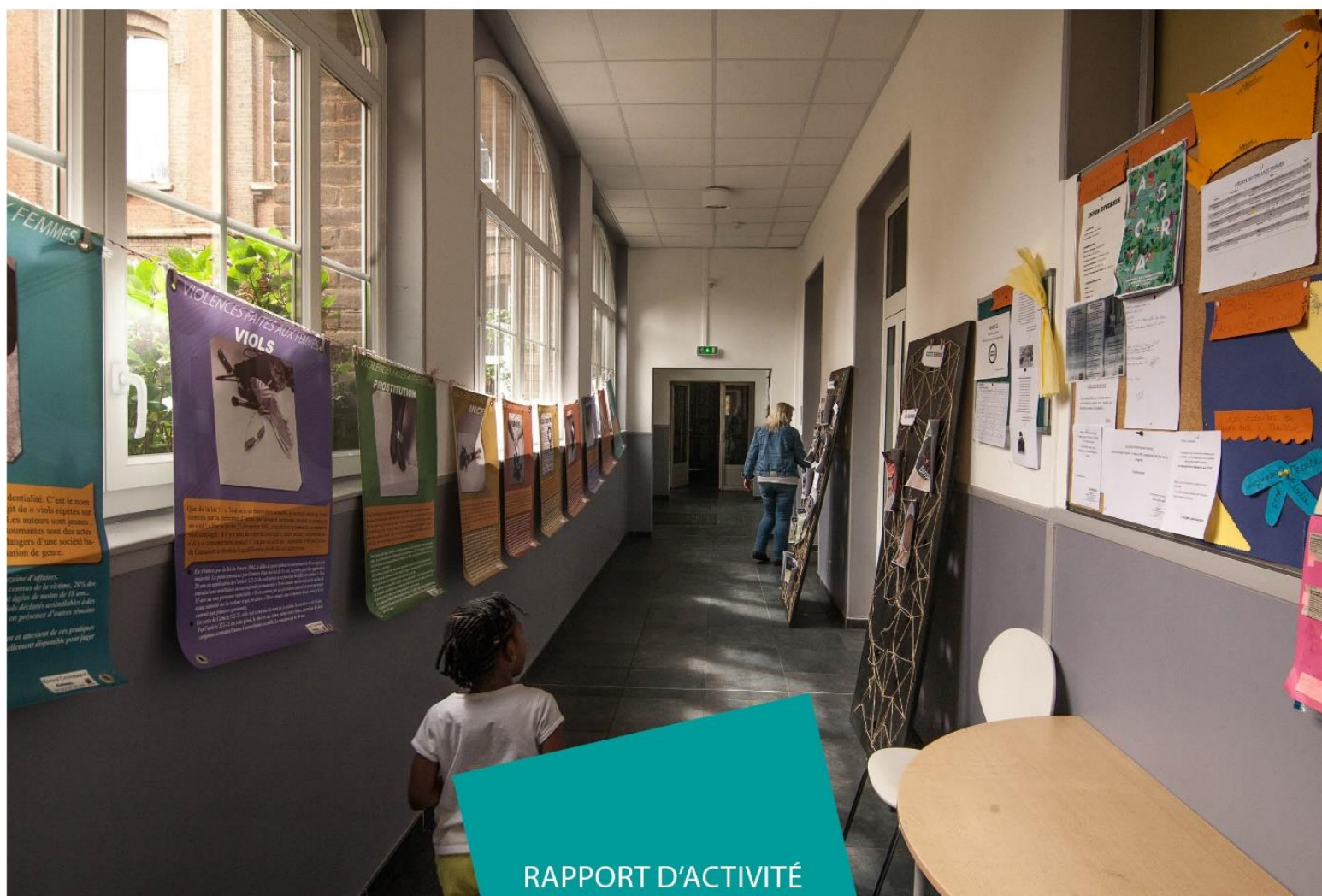


CHRS THUILLIER



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
--	---

L'ÉTABLISSEMENT	5
-----------------------	---

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	5
2. ÉQUIPE	7
3. MOYENS FINANCIERS	10

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020.....	11
--	----

1. PROFIL	11
2. MOYENNE D'ÂGE	13
3. ÉTAT DE SANTÉ	15
4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE.....	16
5 SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI.....	18
6. SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT	20
7. TRANCHE DE VIE.....	22

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	24
---	----

1. VIE DE L'ÉQUIPE	24
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	29
3. ÉVALUATION INTERNE	30

PERSPECTIVES 2021.....	31
------------------------	----

1. PERSPECTIVES 2021	31
----------------------------	----

MERCI À NOS PARTENAIRES	32
-------------------------------	----

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2020 a commencé, comme chaque année, en la fêtant de façon collective entre les personnes accueillies qui le souhaitent et ce, en présence de salariés. Tout le monde s'est souhaité la bonne année sans savoir que celle-ci allait nous réserver une surprise de taille. Nous parlons bien sûr de la COVID 19.

Nous avons pourtant accueilli 81 personnes, presque autant que l'année dernière (83). Elles se caractérisaient par des diversités de parcours, des expériences et des problématiques personnelles de vie singulières, des différences culturelles, des temps de séjours variables selon leurs projets personnels et leurs difficultés à les réaliser.

Il existe aussi des points communs :

- Leur isolement
- Leur rupture de lien social
- Leur souffrance
- Leur perte de l'estime de soi
- Leur expulsion
- Leur fragilité relationnelle
- Leur addiction

Comme tous les Français, les personnes que nous accueillons ont réagi de manières différentes aux confinements :

- Elles ne sortaient plus de leur appartement voire de l'établissement
- Elles ont rencontré de grosses difficultés financières
- Elles passaient beaucoup de temps devant la télévision
- Elles exprimaient leurs difficultés pour dormir
- Elles consultaient moins ou tout le temps leur médecin.

Le premier confinement a été un choc. Le deuxième, plus souple, convenait plus à notre population mais nous responsabilisait davantage : trouver un équilibre entre liberté et sécurité.

Ces deux confinements nous ont demandé des efforts considérables d'aménagement, d'organisation, de réorganisation, d'imagination afin d'accompagner au mieux les personnes tout en conservant les règles de vie collective, en continuant surtout à leur proposer des activités en respectant les règles sanitaires.

Il nous est apparu nécessaire de cultiver une démarche de créativité, de défi à relever, de dépassement de la routine pour faire face à cette crise sanitaire.

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

Comme tous les C.H.R.S, l'établissement accueille des personnes confrontées à de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

Nous leur offrons 69 places pour un accompagnement en : C.H.R.S/Stabilisation/urgence pérenne et urgence. C'est le seul établissement sur Amiens à accueillir des couples en urgence.

Hébergement d'insertion pour des familles (CHRS) : 43 places

Stabilisation : 5 places

ce dispositif demande aux personnes accueillies de s'engager progressivement dans un processus de réflexion sur leur devenir.

Urgence : 12 places et 5 pérennes

L'accueil est immédiat. Il permet aux personnes de bénéficier de prestations totalement gratuites.

L'hébergement se fait dans des appartements meublés disposant de cuisines et sanitaires. Les personnes sont en colocation de 2 à 4 personnes.

Nous leur fournissons des kits d'hygiène et alimentaire et distribuons des repas chaque soir entre 19 heures et 20 heures. Nous les encourageons à bénéficier le midi des restaurants du cœur ou des colis alimentaires.

Nombreuses personnes sont cette année en situation irrégulière, demandeurs d'asile et en attente de places en CADA.

Ces 12 places d'urgence sont gérées par le 115. L'accompagnement n'est pas assuré par l'équipe mais plus par les travailleurs sociaux du 115. Toutefois nous effectuons un entretien à leur arrivée, pallions à leur ouverture de droits ou les aidons dans leur démarche de soin.

Lits Halte Soins Santé : 4 places

Ces places sont rattachées au LHSS hommes des Augustins.

Nous accueillons des femmes sans domicile qui viennent terminer leurs convalescences.

Bien plus qu'un hébergement l'accompagnement que nous leur proposons portent sur :

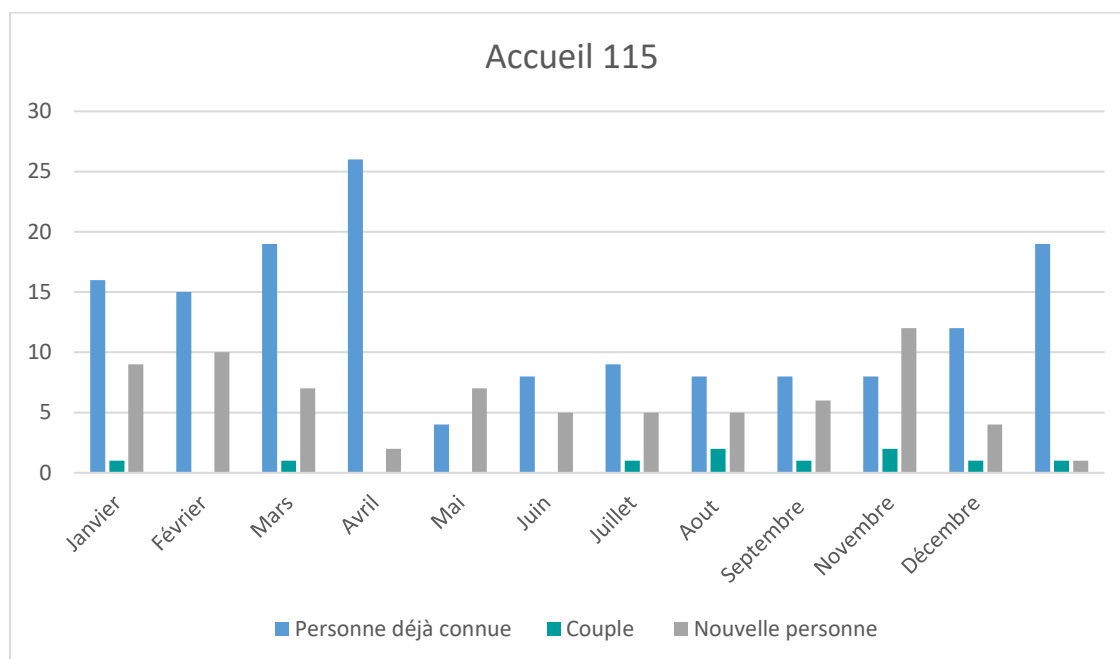
- Leur insertion professionnelle
- Leur santé
- L'accompagnement à la parentalité

Pour autant nous donnons une priorité à l'accès au logement. Cela permet de répondre à leur demande mais aussi à continuer de rendre plus fluides les accueils et éviter que les personnes restent trop longtemps au C.H.R.S.

Le confinement a eu des incidences sur **l'accueil des personnes du dispositif d'urgence hivernale**. Nous avons dû redonner accès à leur cuisine dans les logements afin d'éviter la cuisine collective. Des plateaux repas sont commandés pour elles le midi et le soir.

Nous les accueillons sur des temps plus longs soit **pendant 7 jours** afin d'éviter des risques de contamination. (Avant le confinement, l'accueil hebdomadaire se faisait ainsi : le lundi et mardi, le mercredi et jeudi et du vendredi au dimanche).

Cette année a été bien particulière car l'accueil hivernal n'a pas été fermé du fait de la crise sanitaire.



Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Personne	25	25	25	27	26	13	18	13	18	20	16	20
Nuits	310	285	255	810	290	243	264	228	262	230	299	333
Couple	1	0	1	0	0	0	1	2	1	2	1	1

Nombre de personnes : 246

Nombre de nuits : 3 809

14 nuits par personnes environ

2. L'Équipe

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 12 salariés pour 30 logements.

Les 4 travailleurs sociaux font indistinctement le même travail d'accompagnement.

Chaque travailleur social est référent, en moyenne, de 7 ou 8 logements. Il se fait aider des 2 agents d'accueil.

Le rôle du référent est multiple :

- Programmer le 1^{er} rendez-vous pour donner suite à l'orientation faite par le SI SIAO
- Effectuer l'entretien de la 1^{ère} rencontre avec la responsable ; visite d'admission avec la présentation de l'établissement et du règlement de fonctionnement
- Effectuer durant tout le séjour de la personne l'accompagnement socio-éducatif (hébergement, emploi, santé).

Ce travail d'accompagnement tient compte des obligations relatives aux conditions de fonctionnement du C.H.R.S. à savoir :

- La demande d'admission
- Le bilan social tous les 3 ou 6 mois avec la motivation de la demande de renouvellement de séjour si besoin, à adresser à la DDCS
- Le contrat de séjour
- Le contrat d'accompagnement personnalisé qui est trop peu utilisé et qui devrait être formalisé davantage par écrit et rythmé par des entretiens planifiés.

La gestion quotidienne leur prend beaucoup de temps :

- Accueil
- Gestion des 12 personnes du dispositif d'urgence
- Distribution des repas
- Gestion des temps collectifs, activités

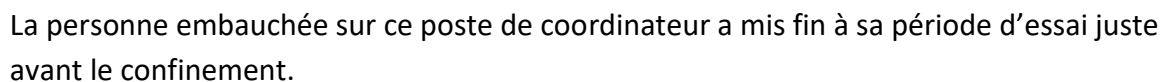
Nous avons donc confié la gestion de l'entretien du linge, de la préparation de l'arrivée des personnes du 115 à un agent d'accueil.

Les veilleurs travaillent en étroite collaboration avec l'équipe de jour.

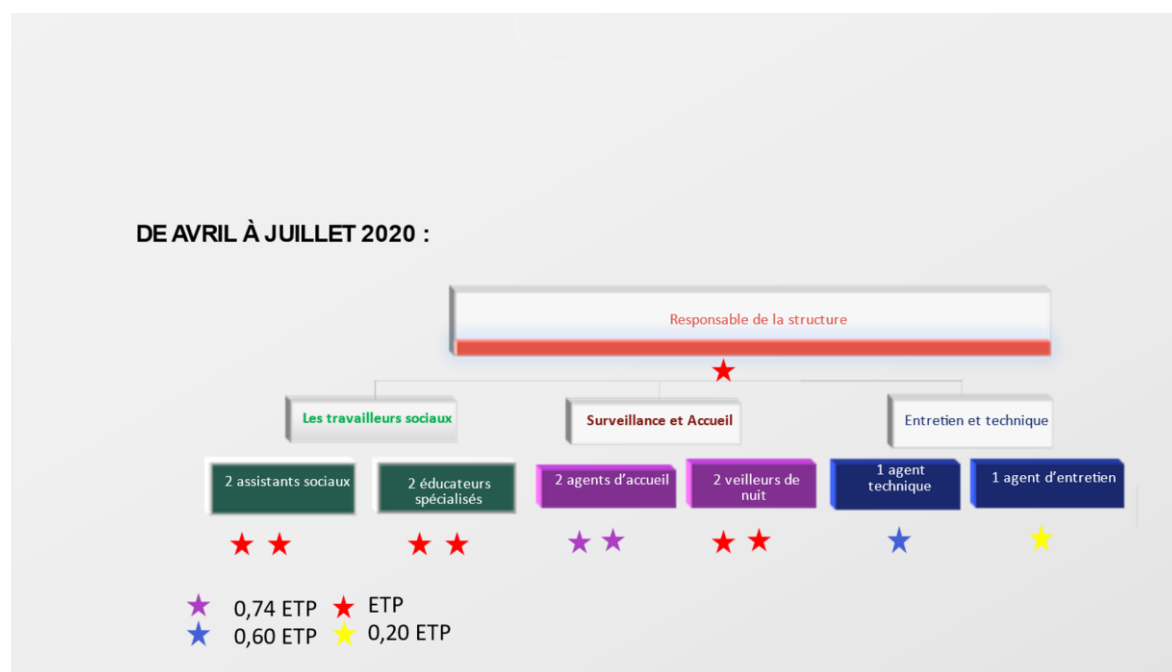
Ce travail d'équipe est régulé dans différentes instances :

- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse
- Cahier de jour (internet avec la Covid)
- Cahier de nuit (internet avec la Covid)
- Groupe d'Analyse des Pratiques

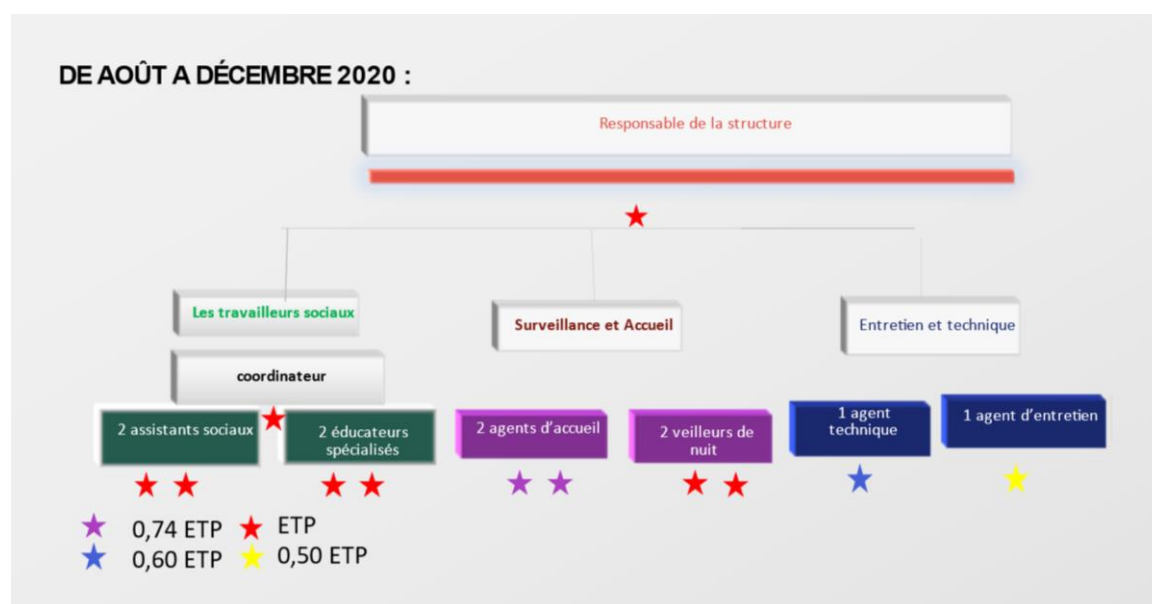
4 organigrammes décrivent cette année 2020 : l'année dernière le conseiller en économie familiale et sociale n'a pas été tout de suite remplacée. Notre réflexion a porté sur l'embauche d'un coordinateur pour à la fois soutenir les travailleurs sociaux et effectuer les accompagnements lors de leurs absences mais aussi apporter une aide à la responsable.



La période de confinement n'a pas favorisé une nouvelle embauche



Entre les deux confinements, le nouveau coordinateur a été embauché



3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 800 032€, qui se répartissent entre :

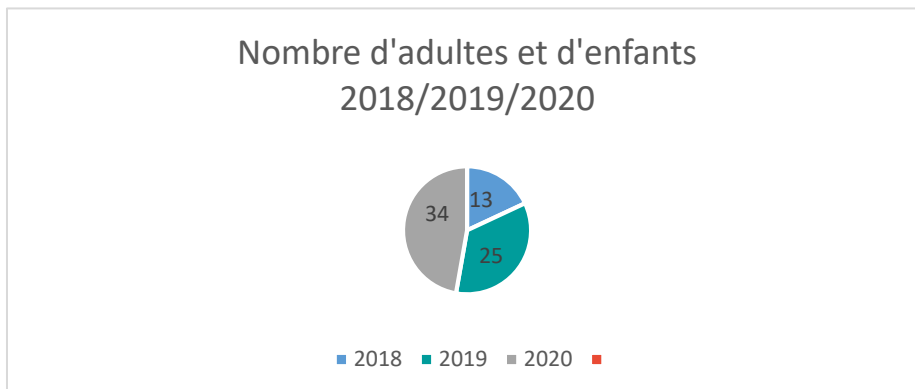
- ✓ Les frais de personnel : 64,9%
- ✓ Les achats/fluides : 8,3%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 5,4%
- ✓ Les amortissements : 7,7%
- ✓ les autres charges et taxes : 13,7%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 86,6%
- ✓ Participation des personnes : 1.62%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 11.78%

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES

1. Profil :



⇒ Diagramme à revoir en fonction des chiffres

Ce graphique nous montre bien la progression d'accueil d'année en année. Cela s'explique par la volonté de ne plus héberger les personnes au-delà de la limite autorisée par la loi comme cela se faisait auparavant.

13 adultes arrivés en 2018 :

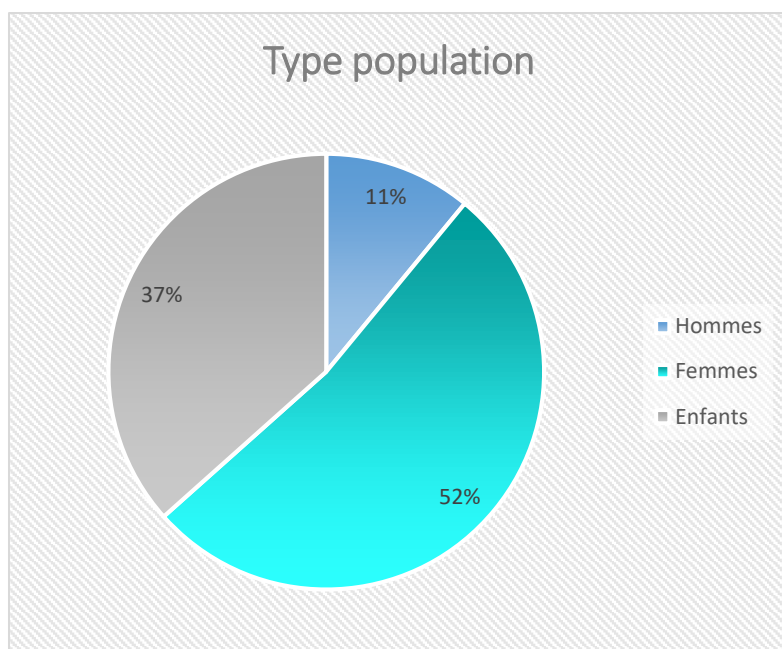
- 1 couple avec enfants
- 2 hommes seuls
- 1 homme avec enfants
- 5 femmes seules
- 3 femmes avec enfants

25 adultes arrivés en 2019

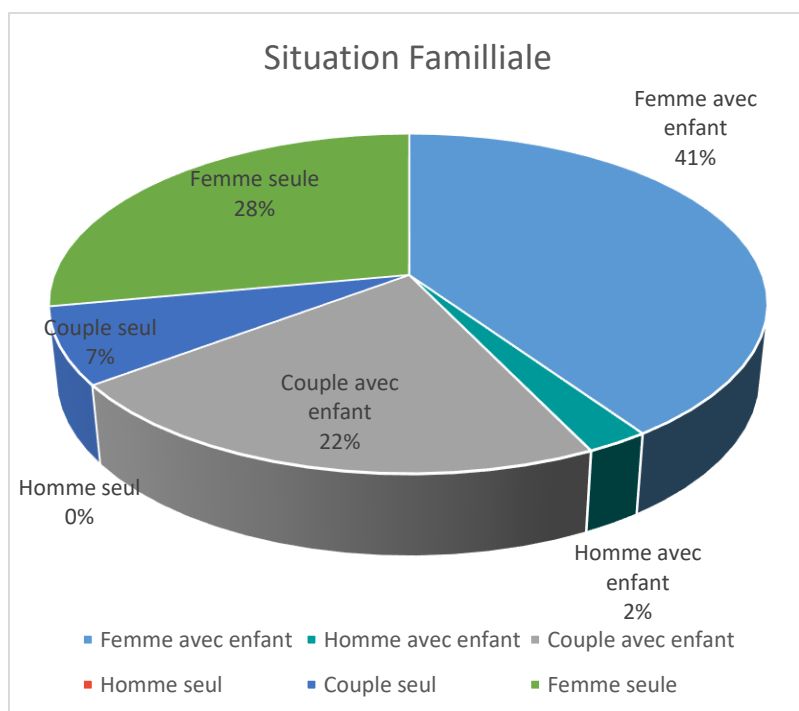
- 4 hommes avec enfants
- 3 couples avec enfants
- 8 femmes seules
- 5 femmes avec enfants
- 1 couple

27 adultes arrivés en 2020 (Excel) - 34 adultes arrivés en 2020 (SS)

- 8 Femmes avec enfant
- 2 couples avec enfants
- 2 couples seuls
- 9 femmes seules (18 adlseul – SS)
- + 15 enfants dont 1 majeur
- + 4 personnes en urgence pérenne
- + 1 naissance dans une famille arrivée en 2019



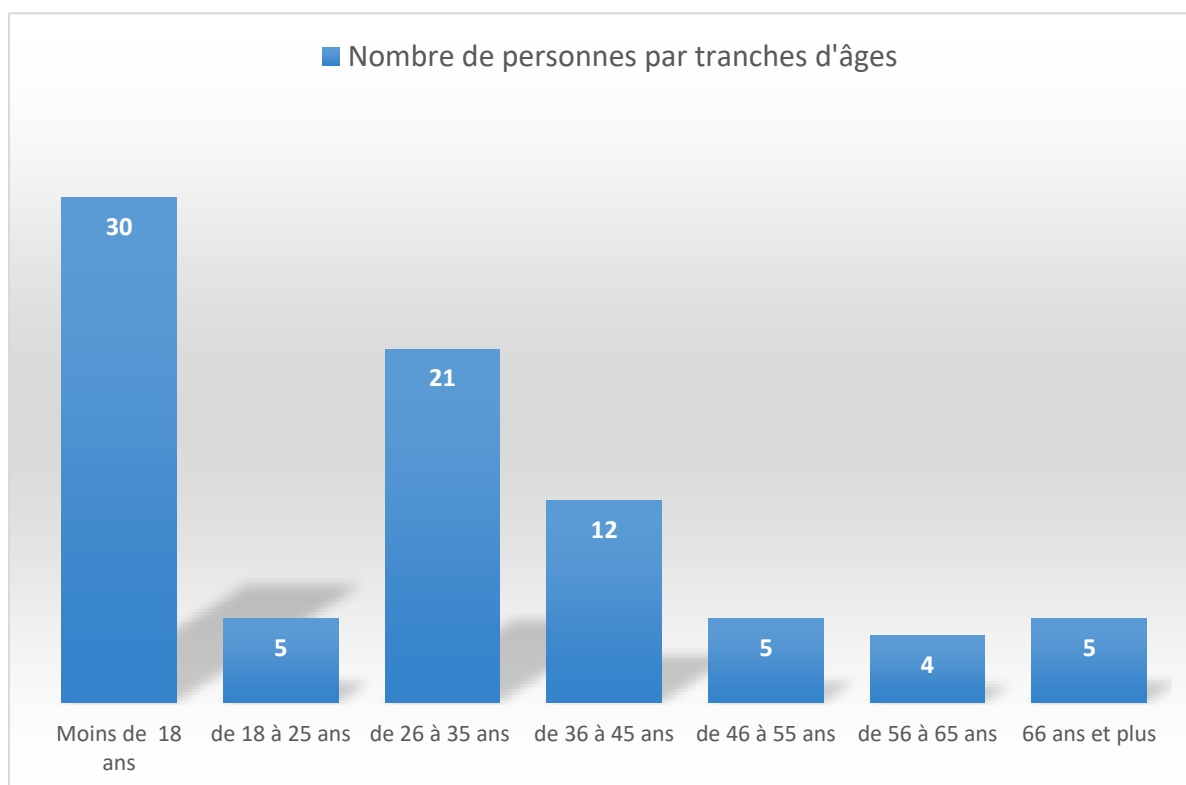
Il est logique de retrouver un nombre important de femmes. Toutefois la population masculine devrait tendre vers une augmentation puisque nous pouvons accueillir les hommes sortant de prison qui souhaitent reprendre contact avec leurs enfants et les accueillir.



41% de femmes avec enfants contre 34 % l'année dernière et 22% couples avec enfants contre 9% l'année dernière

La crise sanitaire est certainement à mettre en lien avec l'augmentation de femmes seules : La Covid a considérablement accéléré la baisse de leurs revenus. Cette accélération est soudaine et brutale pour ces femmes. Elles sont touchées de plein fouet car elles accèdent moins aux emplois qualifiés, elles travaillent plus à temps partiel et ont en majorité la charge de leurs enfants.

2. Moyenne d'âge



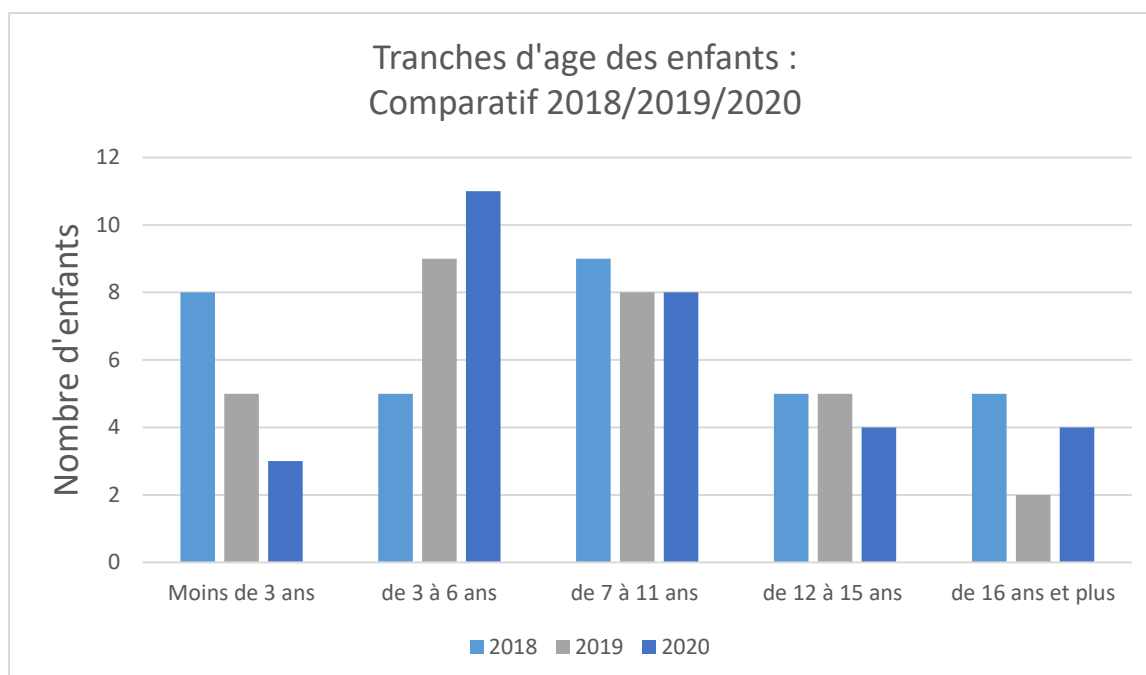
0% de femme de plus de 66 ans l'année dernière contre 5% cette année :

La tranche d'âge n'a pas varié par rapport à l'année dernière sauf au niveau des femmes de plus de 66 ans.

Les femmes de plus de 66 ans bénéficiaient de solidarité pour leurs hébergements, avec la crise sanitaire elles ont été mises à la rue.

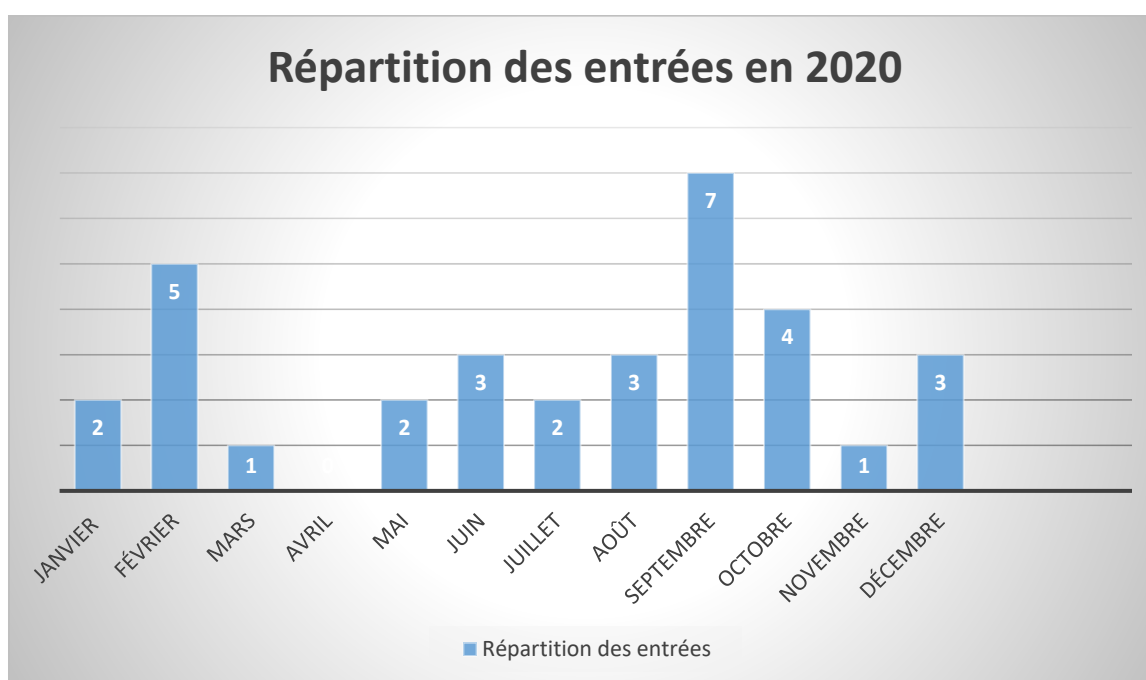
Certaines ont pu témoigner que la gratuité d'un logement ne dure jamais et n'est pas sans conséquences : souvent échange contre du travail ou, plus grave, contre des gratifications sexuelles.

- ⇒ Revoir les chiffres : 82 = 30 mineurs et 52 majeurs
- ⇒ Excel : 83=28 mineurs et 55 majeurs pour les personnes hors 115

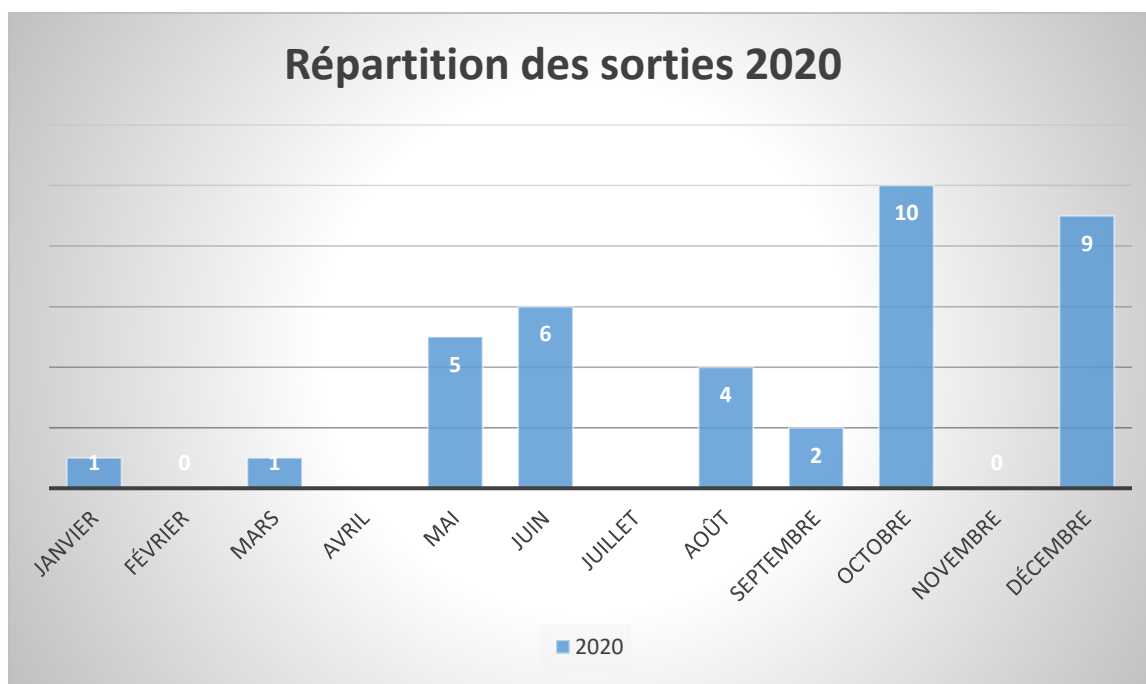


Nous continuons à respecter notre agrément d'où la baisse des enfants de moins de 3 ans .

⇒ 30 enfants vs 28 dans Excel



Avant chaque confinement, nous avons eu une hausse des entrées : février et septembre /octobre. L'année dernière, 1 en février pour 5 cette année et 5 pour septembre et octobre contre 11.
De plus, nous ne notons aucune entrée en avril, période pendant le confinement.



1 seule sortie pendant le premier confinement et les sorties se font juste après les deux confinements et juste avant le deuxième.

3. État de santé

Les parcours de vie qu'ont connu les personnes que nous accueillons peuvent parfois être à l'origine de difficultés dans le domaine de la santé : Troubles psychiatriques, addictions, pathologies diverses.

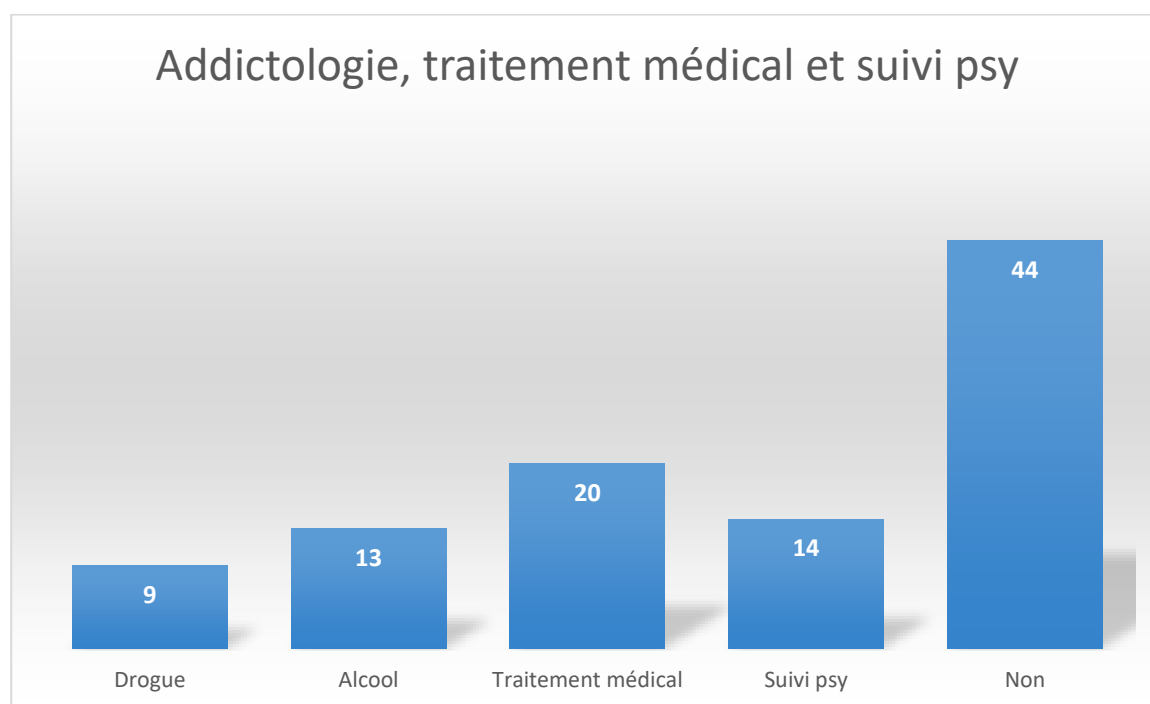
Pour aider les personnes que nous accueillons à trouver des réponses à leurs questions et ainsi favoriser les projets d'insertion sociale et professionnelle en apaisant leurs maux, le C.H.R.S. THUILLIER travaille en étroite collaboration avec les partenaires du soin.

L'accès aux soins psychologiques étant parfois une étape difficile dans le parcours d'insertion de certaine personne, nous avons souhaité le favoriser à Thuillier. En effet, les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un accompagnement progressif en ayant recours, même sur place, dans un premier temps aux professionnels de l'Equipe Mobile Psychiatrique en Prévention et Accès aux Soins (EMPASS) mais également à l'équipe mobile en pédopsychiatrie. Il appartient ensuite à chacune des personnes d'engager ou non une réflexion personnelle en favorisant un suivi régulier sur le long terme.

Nous favorisons également l'accès aux soins des personnes que nous accueillons en lien avec les partenaires et organismes du territoire notamment par :

- ➔ **Les bilans de santé** : intervention collective de la C.P.A.M. Ce travail de partenariat s'est développé pour la sensibilisation à l'éducation à la Santé. Il a pu se poursuivre et se renforcer avec le temps. Nous avons pu malgré les contraintes sanitaires maintenir les réunions d'informations ainsi que le bilan de santé individuel au centre de prévention.

- **Une convention entre le pôle précarité de la CPAM et la structure** est établie afin de faciliter l’instruction ou le renouvellement des droits à la couverture sociale. Ce partenariat est un outil précieux à notre accompagnement que nous avons pu entretenir et préserver cette année.
- **Les suivis spécialisés sur les conduites addictives :** Les conduites addictives représentent une grande partie des difficultés de notre public. Régulièrement, nous orientons vers le CSAPA (Centre de soins, d’accompagnement et de prévention en addictologie) les personnes qui souhaitent soigner cette problématique.



→ Excel : 6 - 10 - 25 - 15 (ou 6 - 10 - 21 - 11 pers en suivi)

4. Situation au regard de la justice

Les femmes incarcérées sont minoritaires, 3,3% au 1^{er} janvier 2021. De plus, elles sont la plupart du temps marginalisées. Leurs sorties de détention, moins préparées, font d’elles des personnes stigmatisées par les représentations sociales. C’est pourquoi, nous avons souhaité favoriser leur accueil au sein de notre structure afin de leur apporter un cadre sécurisant et un accompagnement social personnalisé.

Le CHRS Thuillier préserve sa vocation à accueillir des hommes dont le lien avec leurs enfants a été sérieusement éprouvé durant leurs peines. Nos compétences en matière d’accompagnement à la parentalité leur permettent de reprendre confiance en eux dans un cadre sécurisant et de renouer un lien solide pour envisager un accueil de l’enfant. Nous regrettons qu’aucune demande n’ait été faite cette année.

L'accueil du public justice s'effectue en amont de la sortie afin de mieux la préparer. Nous favorisons les rencontres en détention ou dans le cadre de permission de sortie afin d'établir un premier lien avec la personne. Cette première prise de contact est essentielle. Elle permet à la personne incarcérée de se projeter davantage, d'échanger sur son projet et ses attentes en matière de réinsertion.

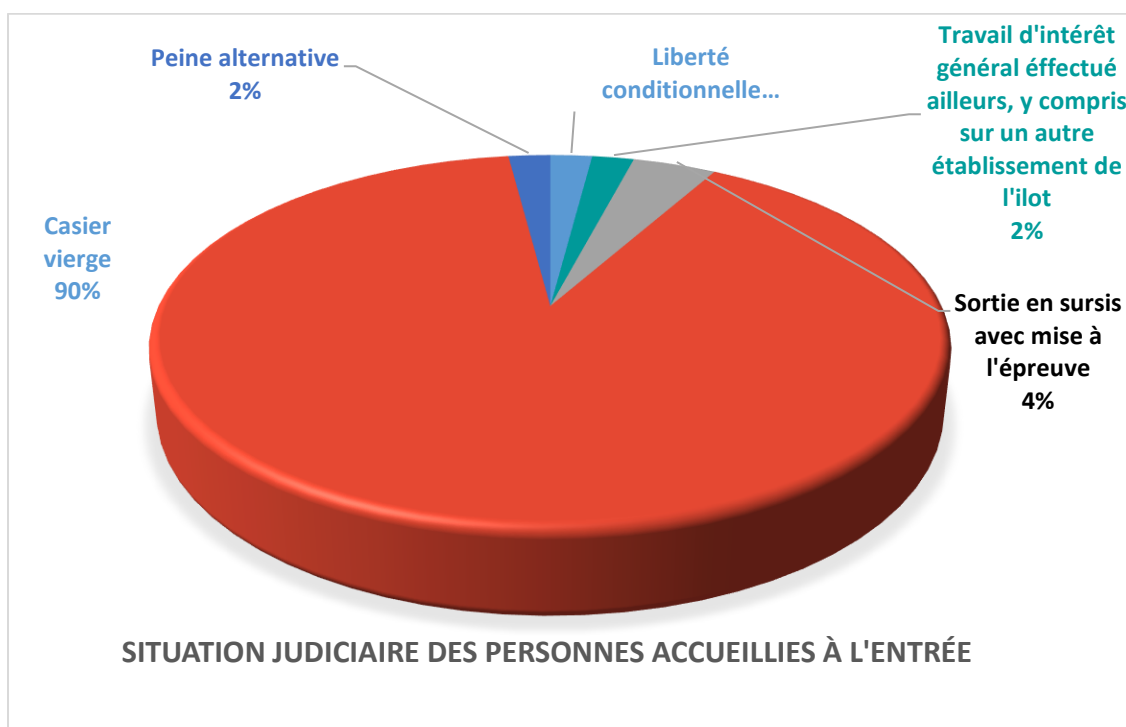
Cet entretien nous permet également de lister les démarches prioritaires à anticiper avant la sortie telles que la reprise de soin, la prescription d'un traitement de substitution et/ou le suivi psychologique. Notre expérience nous a permis de constater que l'absence de soin à la sortie de détention peut parfois s'avérer très complexe et mettre en échec l'insertion de la personne accueillie. C'est pourquoi, nous travaillons avec anticipation certains axes de l'accompagnement.

Afin de permettre le repérage de notre établissement par les acteurs judiciaires nous avons organisé des rencontres régulières avec les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Nous accueillons le public sous différents régimes :

- Travaux d'intérêts
- Mise en liberté
- Libération conditionnelle
- Placement sous surveillance électronique...

Bien que l'accueil du public justice représente une faible part du public accueilli au sein du CHRS Thuillier, nous réaffirmons notre volonté de faire évoluer positivement le nombre de ces accueils. Dans le cadre du plan stratégique de l'association, un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet.



5. Situation au regard de l'emploi :

En 2020, nous avons maintenu notre partenariat avec le pôle emploi sur le même modèle que celui de l'an dernier. Seul l'impact de la crise sanitaire a demandé une organisation différente. En effet, les périodes de confinement ne nous ont pas permis de pouvoir organiser dans l'établissement des rencontres physiques entre les personnes accueillies et la conseillère référente. Les hébergés ont dû s'adapter et adopter les nouvelles façons de travailler telles que :

- ➔ Les rencontres par visio conférence ;
- ➔ Les entretiens téléphoniques ;
- ➔ Les journées de formation en ligne ;

Malgré des contraintes sanitaires importantes, les personnes accueillies ont pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure adapté à leurs demandes et capacités :

- Orientation vers des ateliers adaptés aux besoins tels que : savoir-être, savoir-faire.
- Positionnement sur des sessions de formation DVE (dynamique vers l'emploi), FLE (Français langue étrangère), etc.
- Préparer un entretien d'embauche

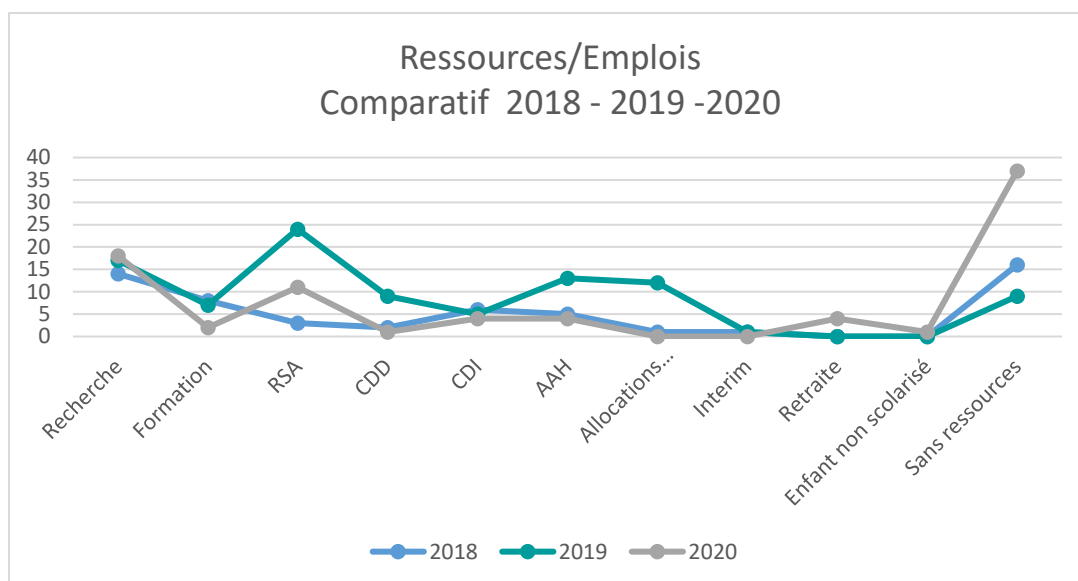
Cette année, nous avons pu constater une absence de manifestation. Les forums de l'emploi et de la formation n'ont pas pu être renouvelés.

Nous ne devons pas non plus oublier de tenir compte de leur précarité morale dans cet accompagnement. Souvent les personnes sont en perte de repère et de notion du temps qui leur font rater un rendez-vous avec leur référent de pôle emploi. La lourdeur administrative et les circuits décourageants les renvoient à un sentiment d'infériorité. De plus, leur priorité n'est pas toujours celle de trouver un travail.

Aux difficultés de ne pas avoir d'emploi, il faut le plus souvent ajouter la gestion de leurs addictions.

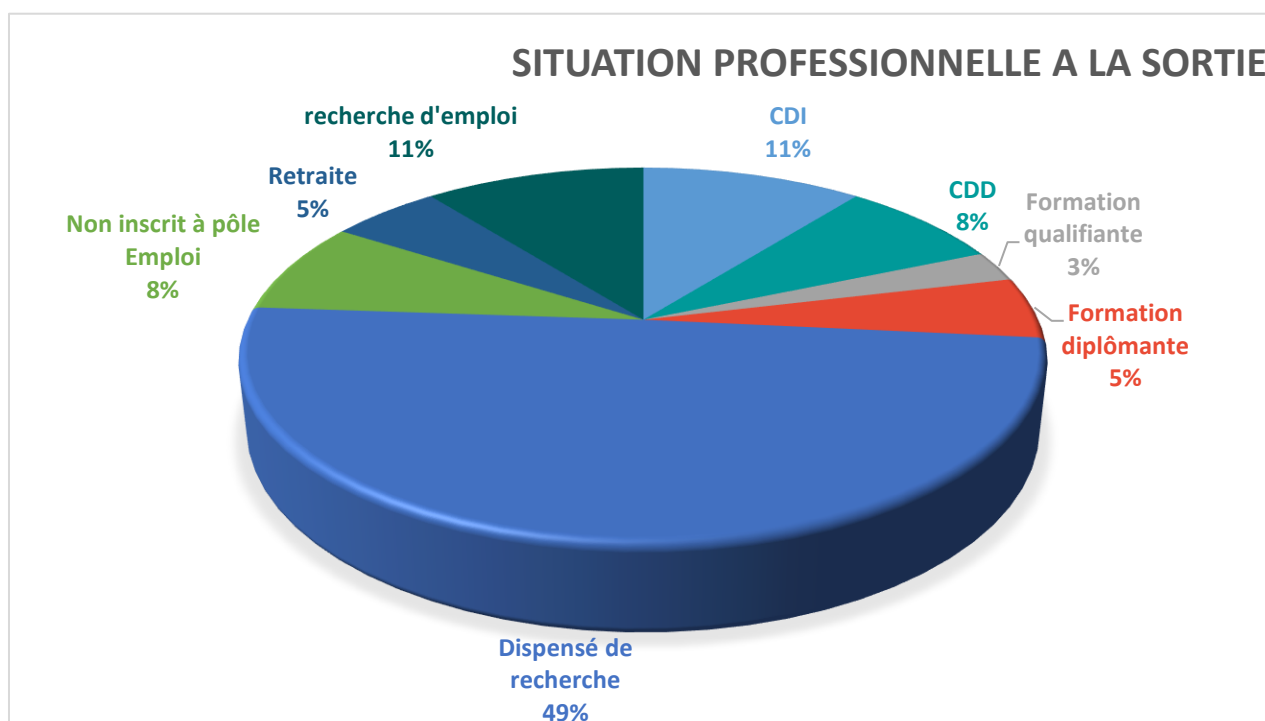
Cette année, elles ont également eu l'inquiétude d'avoir des enfants non scolarisés pendant le confinement, l'impossibilité pour elles d'assurer « l'école à domicile » aboutissant à ne pas maintenir leur recherche d'emploi ou à ne pas considérer celle-ci comme une priorité.

Il nous faut donc être très présents et le plus souvent rappeler et rappeler encore l'importance de leurs rendez-vous voir de les y accompagner.



Ce schéma montre l'impact réel de la crise sanitaire sur les revenus des personnes. De même, pendant le confinement, elles ne pouvaient pas accéder à des formations et la lourdeur des rendez-vous pour les dossiers a eu un impact sur les demandes de dossiers RSA.

Nous avons réellement constaté une baisse des ressources pour les personnes que nous accueillons. Cependant en fin d'année elles se sont plus tournées spontanément vers des formations qualifiantes ou diplômantes.



6. Situation au regard du logement :

Pour les personnes accueillies sur le C.H.R.S, l'accès au logement symbolise une étape importante de leur parcours de vie. Rapidement, et dès leur arrivée, les familles souhaitent travailler cet axe qui représente une priorité pour elles. Pour autant, les familles ne sont pas toutes en capacité d'accéder à cette autonomie. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir un temps dit « d'évaluation » afin de pouvoir analyser et envisager une orientation adaptée.

Pour certaines personnes, trop impactées par des difficultés de santé ou leur parcours de vie, le recours au logement autonome n'est pas envisageable à moyen ou long terme. C'est pourquoi nous travaillons des orientations différentes telles que :

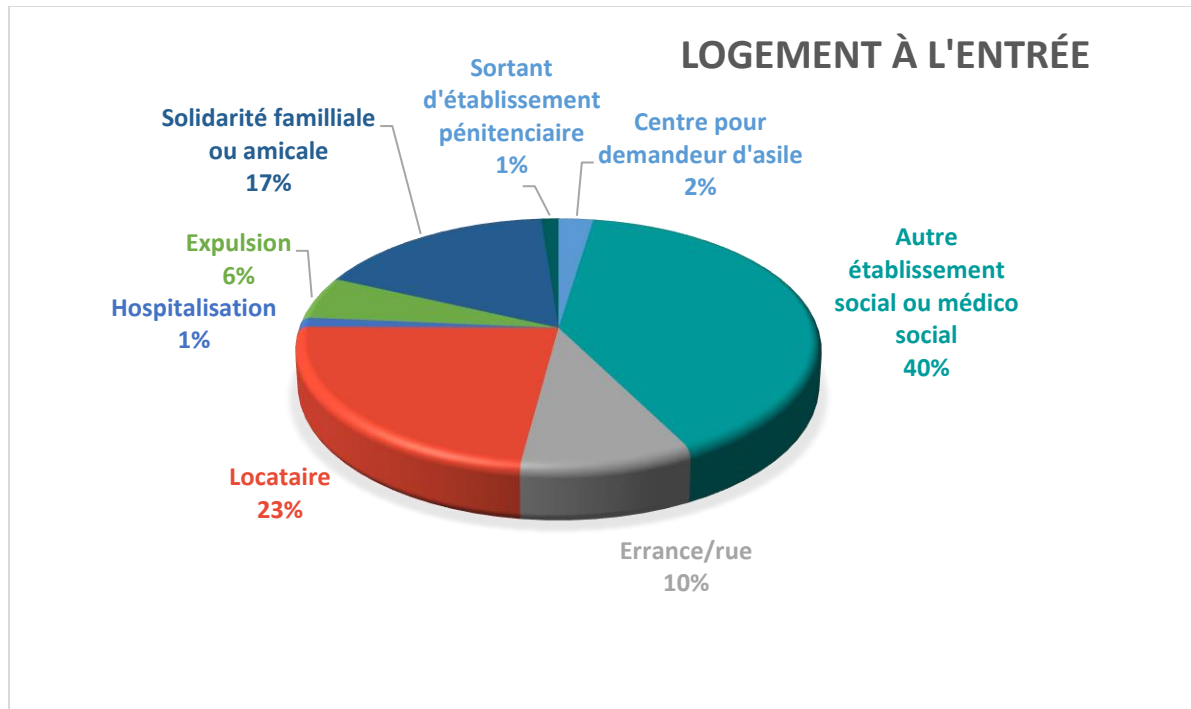
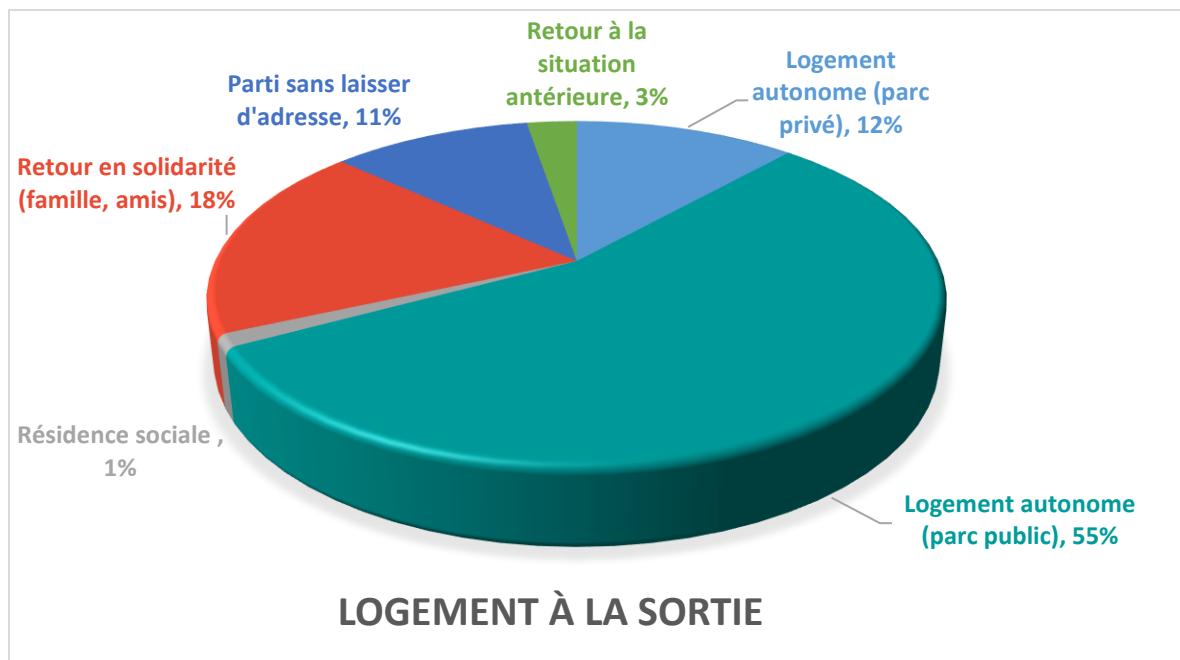
- Les structures médico-sociales
- Les pensions de famille
- Les maisons maternelles
- Les résidences sociales ou résidences accueil,

Ces orientations sont mises en place en collaboration avec le SIAO, la MDPH mais également la DDCS dans le cadre des situation prioritaires « DAHO/DALO ».

En fonction des situations, il est important de mettre au travail ces différents points :

- ➔ **Economies** : Nous encourageons vivement les personnes que nous accueillons à réaliser des économies afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses inhérentes au relogement : paiement de la caution, achat de mobilier, électroménagers, etc.
- ➔ **Achats de mobiliers** : Nous accompagnons les personnes accueillies pour qu'elles puissent réaliser les achats nécessaires à leur installation. Afin de minimiser les dépenses, nous favorisons les achats de seconde main en sollicitant les services des associations telles que Emmaüs et les Astelles.
- ➔ **Gestion du budget** : Quand la personne accueillie ne bénéficie pas de mesure de protection ou d'accompagnement à la gestion budgétaire, nous l'accompagnons par l'intermédiaire d'entretiens réguliers. En effet, en adaptant des méthodes de gestion, en prenant en considération la globalité des dépenses du ménage, il est nécessaire de réaliser un point sur le budget mensuel avec la personne accueillie pour l'analyser et l'aider à prioriser ses dépenses. Nous accompagnons les hébergés vers une prise de conscience en leur rappelant régulièrement l'importance de s'acquitter du loyer mensuel afin de préserver son « toit ».
- ➔ **Préparation à l'emménagement** : Nous accompagnons les personnes bénéficiant d'une attribution logement pour l'ouverture des compteurs gaz, eau et électricité. Nous les aidons à formuler les demandes d'aides à la régularisation du dépôt de garantie (Recours au FSL ou à l'avance « loca-pass »).
- ➔ **Recours aux mesures d'accompagnement budgétaire** : Il est parfois inévitable de préconiser des mesures d'accompagnement à la gestion budgétaire afin de favoriser le maintien du ménage dans le futur logement. C'est pourquoi, et en accord avec la personne accueillie, il est régulier de solliciter les partenaires à cet effet.

Nous constatons cette année une nette amélioration des relations partenariales entre les bailleurs sociaux de la ville et la structure. En effet, les échanges en lien avec le passage en CAL, sont plus réguliers et favorisent les bonnes attributions et ce dans de meilleures conditions.



7. Tranche de vie

Interview MADAME B, sortante de prison

Pouvez-vous me parler de votre parcours avant d'arriver sur le CHRS ?

« Avant d'arriver sur le CHRS, mes parents m'ont mis dehors j'avais 18 ans, j'étais dans la drogue, l'héroïne, la cocaïne, un peu de cannabis et je leur ai demandé de l'aide et...ils ne m'ont pas aidée, ils m'ont ramenée au cirque avec tous mes bagages... »

Vous êtes originaire d'Amiens ?

« Non moi je suis de Ham. Ils m'ont déposée au cirque et après j'ai fait le 115. J'ai fait les foyers, alors au début j'étais à Jules Verne après je suis venue ici au CHRS en 2009, j'avais 18 ans. Je suis restée 4 ans dans tous les foyers sur Amiens, je dormais dehors, dans les voitures, dans les squats...j'ai galéré... [Blanc] 4 ans de rue... »

Et après ?

« Après j'ai mon père qui est décédé et donc ma mère m'a repris. Après j'ai rencontré le père de la p'tite, de ma fille et on a vendu de la drogue tout ça... On s'est retrouvé en prison en 2011, incarcérés à Amiens. Après je suis sortie de prison en 2012, fin 2012, après j'ai eu ma fille, j'ai travaillé tout ça entre temps et après j'ai changé d'appartement, après je me suis re retrouvée en prison...toujours pareil, trafic de stup', argent facile... C'était de l'argent facile

Et vos incarcérations, elles ont duré combien de temps ?

« Alors la 1^{ère} incarcération elle a duré 18 mois, en 2011 octobre 2011, j'ai dû sortir en ..., je ne sais plus exactement et après, la deuxième j'ai fait deux ans et demi et j'ai dû sortir au mois d'octobre. »

Et à votre sortie, comment a émergé le projet de venir sur le CHRS ?

« On a fait une demande SIAO, je me suis séparée du père de ma fille après mon incarcération, il est venu chercher de la drogue. Je lui ai dit c'est plus la peine qu'il vienne, je l'ai laissé en fait. »

Et votre petite fille ?

« C'est moi qui ai demandé un placement provisoire, j'arrivais plus trop à m'en occuper, je ne faisais plus que 39 kilos. »

Donc le placement vous l'avez demandé avant votre incarcération ?

« Oui car je savais eee, franchement je savais qu'un jour ou l'autre ça allait arriver. »

Revenons à la fin de votre incarcération. Qu'avez-vous fait. ?

« Donc je n'avais plus de logement, après j'ai demandé au SIAO avec le SPIP »

Ça s'est travaillé pendant votre incarcération ?

« Une semaine avant. Moi j'allais à Beauvais, je partais sur Beauvais, j'allais rester sur Beauvais donc une semaine avant eeee j'ai su que j'allais avoir une place »

« J'étais plutôt contente car j'étais déjà venue mais ça a bien changé... »

Quand vous êtes arrivés sur le foyer ? Qu'est-ce que vous vous êtes dit ?

« Faut trouver du travail, faut que je bouge mon appartement tout ça, j'ai fait tous mes papiers la semaine suivante, ma CMU, tout ça. Ah mes papiers !! Et quand je veux quelque chose !!

Les demandes de logement, c'est compliqué, j'ai toujours pas de RSA depuis 4 mois. Je suis allée à la CAF, je n'arrête pas d'y aller, ils s'aperçoivent seulement là qu'il manque un tampon de la prison. Il me restait 30 euros, heureusement que le foyer m'a aidée car je ne sais pas comment j'aurai fait. Les demandes de logement pour le moment c'est en suspens. »

Et le travail ?

« Pour l'instant la formation, après on verra. C'est DVE, dynamique vers l'emploi »

Et vous savez ce que vous aimeriez faire ?

« Ah oui moi je souhaiterais travailler avec les personnes âgées. C'est pour ça que pôle emploi il me propose juste après celle-ci un BEP qualifiant pour valider mon BEP »

Vos objectifs principaux, c'était travail et logement ?

Oui mais déjà en prison je travaillais, je faisais des habits, les étiquettes, les antivol.

Et pour votre fille, est ce que vous avez un projet ?

Je pensais la récupérer d'ici un an et en fin de compte l'ASE elle m'a dit non.

Mais avez-vous des droits de visite ?

Oui deux fois par mois je vais sur CHAULNES.

Qu'est-ce que le CHRS a pu vous apporter jusqu'à présent ?

« Bah l'encadrement. Ça fait du bien car la rue c'est pas stable. Bah déjà j'avais essayé de faire une formation quand j'étais à la rue, des fois j'y allais j'avais pas mangé etc. Et donc j'ai arrêté. Ouai Ouai, c'est pas pareil quand tu es à la rue et que t'as pas de logement. T'as pas les mêmes envies, tu peux pas faire ce que tu veux »

Pourquoi ça fait du bien ?

« Bah quand j'ai besoin de parler tout ça, je parle, ouai ça me fait du bien eeee

Bah déjà d'avoir un logement de pas être à la rue, le soutien. Ce n'est pas pareil quand t'as un logement et quand tu es à la rue. T'as pas les mêmes envies »

Pour l'avenir que souhaiteriez-vous ?

« Bah me trouver un logement et travailler dans ce que je veux »

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

Les mois de janvier et février se sont déroulés comme à l'accoutumée en accueillant de nouvelles personnes et en proposant un accompagnement socio-éducatif individualisé, en tentant de répondre au plus près des attentes de la personne accueillie.

Le 08 mars 2020, a eu lieu comme chaque année la **célébration de la journée de la femme**. A l'initiative des deux salariés présents, l'accès à l'établissement a été ouvert de 14 heures à 16h30 aux personnes extérieures, personnes du quartier, partenaires en présence des personnes accueillies pour une table d'expressions, dans la convivialité (crêpes et boissons) afin de les entendre sur ce que représentait pour eux la femme. Ce fut un moment d'échanges très enrichissant.

Tout a été bouleversé par **l'annonce du 16 mars**, nous annonçant le confinement à partir du **17 mars 2020**. Il était difficile de parler d'équipe, elle a totalement été bouleversée entre ceux qui ont souhaité rester auprès de leurs enfants non scolarisés et ceux qui ont accepté de rester dans des conditions inhabituelles. Nous avons dû très vite apprendre à accompagner différemment : revoir notre organisation en interne et fonctionner différemment avec nos partenaires (les administrations étant fermées).

Une note rédigée par la responsable d'établissement a été adressée à chacun des salariés et des personnes accueillies afin de rassurer sur la mise en place des règles sanitaires du confinement et d'apporter des explications du (sur le ?) pourquoi ce confinement.

Une réunion « vie collective » a eu lieu le 26 mars 2020, afin de les informer du déroulement de ce confinement et des règles de vie qui se sont mises en place. Dorénavant nous ne nous serrerions plus la main. Nous demandons que chacun se lave régulièrement les mains, des points de gels hydro alcoolique ont été installés à l'entrée de l'établissement. Il a été aussi annoncé un renforcement du nettoyage des poignées de porte, des téléphones et une vigilance a été accrue.

Pendant le confinement, l'équipe a dû modifier les règles de vie : un café a été proposé et apporté dans chaque logement et servi par une personne accueillie, gantée et masquée, de même pour la distribution du pain. Ce changement a été proposé afin de limiter les sorties pour des motifs non utiles et apporter de la convivialité dans ce moment difficile où chacun passait la plupart de son temps dans son logement et ne sortait que pour se rendre dans le jardin. Les courses alimentaires se faisaient par notre agent d'entretien, aidé d'une personne accueillie. Il en était de même pour les accompagnements à la banque.

Toute cette réorganisation a eu pour but d'éviter le plus possible les déplacements. Nous avons dû leur expliquer comment nous, les salariés, nous passons nos journées pendant le confinement lorsque nous ne travaillons pas. Les personnes accueillies qui travaillaient sortaient de l'établissement et l'équipe a dû faire face à l'incompréhension des autres personnes qui pensaient que nous faisions de la discrimination.

Afin que l'équipe n'ait pas à gérer ce type de conflit, l'attestation de sortie était délivrée par la responsable d'établissement. L'équipe n'avait qu'une préoccupation : éviter un « cluster » dans l'établissement

Le projet d'accueil d'accès à la salle de réception et à la salle de jeux avait été réécrit en début d'année avec des personnes accueillies et une salariée. Malheureusement, l'équipe n'a pas pu le mener à bien du fait des règles sanitaires. Nous avons dû fermer la salle de jeux et limiter l'accès à la salle de réception.

Une générosité a été faite par les personnes du quartier, après un appel aux dons de jeux et de fournitures scolaires afin de les redistribuer dans chaque famille. Les parents avaient ainsi les moyens pour occuper la journée de leurs enfants et également les fournitures pour assister le travail de leurs enfants-élèves. Pour remercier de cette générosité nous avons applaudi de nos fenêtres un soir à 20 heures, après en avoir informé nos voisins.

Pendant le mois de mars 2020, l'équipe a dû garder le contact avec le **Pôle Emploi, rue Millevoye**. Les professionnels de pôle emploi ne pouvaient plus se déplacer tous les quinze jours. L'équipe a dû redoubler de vigilance sur les suivis et dossiers et surtout les actualisations.

Pendant le confinement, certaines responsabilités ont été déléguées aux salariés :

- **Le suivi de la scolarité**, mené par l'**éducateur spécialisé** de l'établissement qui était en lien direct avec les écoles et les enseignants via internet ou téléphone et proposait une continuité dans le suivi scolaire des enfants accueillis. Ce salarié a été aidé d'une bénévole (ex-stagiaire) qui a proposé des temps le mercredi de 13h00 à 16h00 aux enfants afin de les recevoir individuellement pour voir où ils en étaient dans leurs devoirs et leur proposer des temps de travail scolaire tout en s'amusant.
- **L'assistante de service sociale** avait pour mission de **prendre régulièrement des nouvelles** des personnes qui avaient quitté notre établissement, afin d'éviter leur isolement. Elle s'est aussi chargée de le faire avec les personnes accueillies. Elle a également sollicité les personnes accueillies pour leurs déclarations d'impôts. Le confinement ne devait pas faire oublier leurs obligations.
- **L'agent d'accueil** a été un pilier concernant la **vie au quotidien pendant le confinement**. Elle a mis en place **des activités** afin de divertir les enfants comme les personnes accueillies. Elle a proposé, avec dynamisme, **des défis par semaine**, comme le plus beau dessin, le plus beau gâteau, le plus beau costume. Elle a proposé aussi des animations sportives dans le jardin en respectant la distanciation. Toutes ces activités étaient animées en respectant les règles sanitaires.

Courant avril, alors que nous apprenions que le **confinement était reconduit**, une **éducatrice spécialisée** a mis en place un **atelier de confection de masques** destinés à l'ensemble des personnes accueillies. Ces ateliers se sont réalisés en présence de beaucoup de personnes qui étaient désireuses de faire ces masques pour les autres. Nous avons réalisé ces ateliers tout en respectant les règles sanitaires, une personne par table en portant des gants et un masque. Désinfection du matériel. Il y a eu un premier masque en tissu qui a été remis à chacune des personnes accueillies.

La Direction a été sensible à notre demande d'obtenir des **appareils numériques** d'occasion, tablettes, ordinateurs portables et ordinateurs fixes afin de les mettre à disposition de certaines personnes accueillies très isolées, (prise de contact avec leur famille), sans télévision et pour les enfants qui avaient besoin de se connecter sur internet pour les devoirs. **Un contrat de prêt de matériel** est signé par la personne accueillie et la responsable d'établissement.

Dans ce même mois, nous avons travaillé sur les règles en cas de **déconfinement**. Plusieurs distributeurs de gel hydro alcoolique ont été installés en plus des points existants. Nous avons mis en place un sens de circulation du rez-de-chaussée au troisième étage et de l'entrée jusqu'à la sortie. Un nombre de personnes a été défini en fonction de la surface des pièces pour chacun des lieux collectifs. Un protocole destiné aux salariés, aux personnes accueillies et aux visiteurs, a été établi pour chacun des lieux avec des procédures mises en place. Une deuxième distribution de masques remis par la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale, a été faite auprès des personnes accueillies.

Une personne a été suspectée d'avoir contracté le virus. Elle a tout de suite été mise en isolement dans son logement, jusqu'à l'obtention des résultats des tests et durant quatorze jours. Nous lui commandions alors des plateaux repas durant ce temps. L'ensemble des salariés était informé et avait chacun une combinaison à disposition. C'est le seul cas que nous avons eu à gérer dans l'établissement.

Ce protocole est toujours en application et un appartement au rez-de-chaussée est dédié Covid. Il est mis en application en cas de nouvelle personne susceptible d'être malade et dans l'attente du résultat du test.

L'équipe a dû réfléchir sur un autre mode de communication : ne plus écrire sur un **cahier de liaison** version papier mais sur une **version numérique**. Les veilleurs de nuit ont chacun leur cahier. Il n'y a plus qu'une personne, une des deux agents d'accueil, qui est chargée de **l'enregistrement des courriers** et propose des temps pour la distribution. Afin d'éviter toute contamination, nous ne remettons **plus de coupons de rendez-vous en version papier**, mais nous les informons **par téléphone** de cette programmation de rendez-vous. Nous avons aussi durant le confinement **suspendu les visites à domicile**.

Les visites médicales se poursuivent uniquement **en visioconférence**, mais nous insistons auprès des personnes accueillies pour qu'elles soient assidues à celles-ci et ne pas se retrouver sans traitement et isolées.

Le 19 mai 2020, l'équipe socio-éducative a rencontré l'équipe du **Service de Soins Infirmiers à Domicile**. Et depuis, un accompagnement est proposé aux personnes accueillies les plus en difficultés pour la remise du traitement de façon quotidienne ou hebdomadaire.

Pendant ce même mois, un travail de coordination s'est créé avec d'autres salariés des autres établissements de notre association. **Ce groupe pilote** a pour but de **répertorier l'ensemble des données actuelles** de tout support afin de respecter les personnes accueillies concernant leurs données personnelles dans le cadre du dispositif du **Règlement Général sur la Protection des Données**.

Courant juin 2020, nous avons repris nos habitudes concernant l'accompagnement socio-éducatif tout en conservant les règles sanitaires. Nous avons accueilli **une bénévole** pour du soutien scolaire et l'informatique, de 10H30 à 12H00 le mardi et le mercredi. Nous avons conseillé aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) auprès des centres de loisirs. Durant ce mois nous avons renouvelé **notre partenariat avec le centre social Elbeuf**, qui propose la participation à différentes activités pour une modique somme d'argent pour les personnes qui ont des ressources et c'est l'établissement qui finance les dépenses pour les personnes sans ressource.

Nous avons cessé de mettre en place **un sens de circulation** mais nous avons gardé une entrée distincte de la sortie. A ce moment, les personnes accueillies sont toutes munies de trois masques lavables et de masques jetables. Nous maintenons **l'obligation de porter le masque** dès l'entrée ou lorsqu'on circule dans l'établissement.

Depuis le 25 juin 2020, notre établissement s'est doté d'une salariée diplômée en tant que **salarié désigné compétent**. Celle-ci a beaucoup travaillé avec la responsable d'établissement sur **la mise en place des procédures, sur l'application des règles sanitaires**.

Lors de la réunion vie collective du 04 août, il est rappelé que nous ne devons pas nous relâcher concernant les règles sanitaires **et ce même en période d'été**, nous ne sommes pas à l'abri d'une seconde vague. Nous devons même redoubler d'efforts.

Lors de la réunion vie collective du 26 août, les règles sanitaires sont rappelées. Nous invitons à ce que chaque parent rencontre leur référent afin que celui-ci soit renseigné sur **les conditions d'accueil de leur enfant lors de la rentrée scolaire**. Nous informons les parents que **chaque enfant âgé de plus de six ans doit porter obligatoirement un masque**, afin que l'accès ne lui soit pas refusé. Nous les informons qu'une nouvelle procédure concernant les règles sanitaires leur sera distribuée dès le début de septembre.

Nous rédigeons une note destinée, **aux salariés, aux personnes accueillies et aux visiteurs**. Celle-ci a été rédigée en coordination avec le Salarié Désigné Compétent. Elle rappelle les règles sanitaires à appliquer, le port du masque obligatoire dès l'entrée où que l'on circule dans l'établissement, se désinfecter régulièrement les mains ou les laver avec du savon.

Adopter les gestes barrière (distanciation sociale, tousser dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique). **La DDCS et l'Agence Régionale de la Santé** ont envoyé **de la documentation sur les règles sanitaires**, nous l'avons distribuée aux personnes

Le mois d'octobre est le **mois d'OCTOBRE ROSE** : L'équipe s'est mobilisée afin de sensibiliser les femmes sur l'importance de **se faire dépister contre le cancer du sein**, en se rendant chez leur médecin. Nous les avons informées des lieux de ces centres de dépistage, de ce qu'est le cancer du sein, comment et combien de femmes sont concernées et à partir de quel âge.

Le 17 octobre de chaque année est la **journée mondiale du refus de la misère**, cette année le thème était : « Agir ensemble pour gagner la justice sociale et environnementale pour tous ». Pour cette journée, nous avons organisé un parcours solidaire le **16 octobre 2020**. Nous avons auparavant interviewé des personnes et salariés du foyer Libermann, de la

Résidence des Jardins d'Henriville et de notre établissement. Ensuite nous avons monté un film que nous diffusons en boucle sur un ordinateur portable lors de ce parcours. Parallèlement, une collecte des déchets a eu lieu sur une partie de notre quartier, qui a permis d'orner une main en grillage, symbole de main tendue vers les autres personnes plus défavorisées. Divers jeux ont composé ce parcours comme un blind test, des jeux de mots pour composer une phrase etc. Les enfants et personnes accueillies ont fait de grands dessins consultables pendant le parcours. Ce parcours a permis de respecter scrupuleusement les règles sanitaires tout en faisant une animation dans l'établissement.

En novembre : L'équipe a sensibilisé les personnes accueillies sur les conséquences du tabac et leur a conseillé de participer au mois sans tabac. Sur deux temps du mois de novembre, **l'Association le Mail** est venue parler des conséquences du tabac et des moyens qui sont mis à disposition pour arrêter de fumer.

Lors de la réunion du 16 décembre 2020, l'équipe a informé qu'il n'y avait plus besoin d'attestation en journée mais qu'il était important de respecter les **horaires du couvre-feu soit de 20h00 à 6h00 du matin** et que, par conséquent, les **horaires de fin de visite étaient modifiés** en conséquence.

L'équipe a réfléchi sur la manière **de clôturer cette année 2020**. Les personnes désirant faire les **fêtes de fin d'année** ensemble ont eu à leur disposition plusieurs salles afin de faire **respecter les règles sanitaires** : pas plus de 6 personnes par salle et les salariés présents se sont adaptés.

L'équipe a été mise à rude épreuve durant ce confinement mais elle a su faire preuve d'ingéniosité en s'appuyant sur les directives de :

- L'Association
- La D.D.S.C
- L'agence Régionale de Santé

La crise sanitaire a demandé à chaque salarié de s'adapter mais nous avons pu voir qu'il était possible de proposer d'autres manières d'accompagnement.

L'année à venir devra nous interroger sur ce que nous allons conserver dans ce nouveau **fonctionnement car plus bénéfique aux personnes accueillies**.

2. Actions d'accompagnement

De nombreuses actions collectives à destination des personnes accueillies ont été proposées au CHRS Thuillier malgré la crise sanitaire. Elles ont été animées à la fois par des membres de l'équipe socio-éducative, agents d'accueil ou par des bénévoles de l'association intervenant dans notre établissement.

Ces activités ont une visée récréative, afin de favoriser la cohésion de groupe et permettre l'émergence de la parole pour certaines personnes, et/ou éducatives, pour les amener vers une plus grande autonomie, et ce, dans une démarche d'insertion.

Mais également aider ces femmes à repenser leur activité avec leurs enfants : faire du vélo, bien manger, jouer tout simplement avec son enfant ou lui raconter une histoire.

Plusieurs ateliers proposés durant l'année 2019 ont été reconduits durant l'année 2020, malheureusement de manière épisodique en lien avec le rythme de la crise sanitaire. Cette crise est venue impacter notre accompagnement auprès des personnes accueillies, certaines de ces actions collectives ont dû être interrompues momentanément.

- *L'atelier d'écriture.* Animé par un travailleur social, cet atelier offre un espace d'expression qui permet la créativité, le développement de l'expression personnelle ainsi que le positionnement de ses propres valeurs devant un groupe à travers différents jeux d'écritures.
- *Le groupe de parole.* Atelier permettant de discuter en groupe restreint de différents thèmes, définis par les participants eux-mêmes.
- *Les cours de français.* Dispensés par une bénévole intervenant dans l'établissement depuis de nombreuses années, ces interventions à destination des usagers ayant une faible maîtrise de la langue française leur permettent de progresser en ce sens.
- *Atelier cuisine.* Animé par une bénévole de l'association, cet atelier permet aux participants de prendre part à la préparation d'un repas choisi à l'avance ainsi qu'à un repas collectif accessibles à tous.

Certains bénévoles n'ont pas souhaité intervenir dans le cadre du C.H.R. S. de peur d'être contaminés mais nous avons aussi été contactés par de nouveaux bénévoles proposant de nouvelles actions aux résidents en cette sortie de crise comme :

- *Un atelier massage*
- *Un atelier Yoga*
- *Des ateliers de soutien scolaire,* visant en particulier les enfants ayant rencontré des difficultés dues au passage à l'école à domicile pendant le premier confinement.

3. Évaluation interne

Comme tous les établissements, nous sommes tenus de procéder à l'évaluation régulière de notre activité et de la qualité de l'accompagnement.

Il faut admettre que cette année bien singulière ne nous a pas vraiment permis de poursuivre cette évaluation. L'investissement très important de l'équipe dans le respect des consignes sanitaires a abouti à un retard dans la reprise de cette évaluation.

Toutefois nous estimons avoir été remis en cause bien plus encore que les autres années et avoir réfléchi à améliorer la qualité de notre accompagnement.

Il nous faut maintenant maintenir nos objectifs prioritaires mais sans pour autant les figer. Il nous faut les amener au contraire à s'adapter aux besoins des personnes que nous accueillons en nous adaptant au contexte de cette crise sanitaire.

Le renouvellement du CPOM devrait être signé dans la prochaine année en tenant compte de la nouvelle loi d'une évaluation unique.

PERSPECTIVES 2021

La politique de l'établissement est de ne pas choisir les personnes accueillies en fonction de critères qui pourraient à priori ressembler à de la recherche de confort. « TRIER » les personnes accueillies serait se heurter au principe même de l'égalité de tous notamment devant les soins.

Il est bon de rappeler à ce sujet que le métier de travailleur social n'est pas un métier de confort et que c'est précisément son inconfort qui en fait son intérêt.

Depuis quelques années, le C.H.R.S Thuiller n'a cessé d'apporter une diversité dans les réponses à donner aux situations des personnes accueillies.

Il a su s'adapter et devenir tout au long de son évolution force de propositions.

Aujourd'hui il va continuer d'évoluer en :

- Donnant une priorité au logement
- Renforçant l'accompagnement en mettant la personne au centre de son projet
- Renforcer notre accueil du public justice

Le système mis en place depuis 4 ans a conduit à un processus de changement qui doit se péreniser.

Le contrôle en 2019 de l'établissement par la DDCS a été une réelle opportunité.

Nous avons déjà travaillé sur certaines préconisations. Pour autant, au-delà de son aspect obligatoire, il semble que l'impératif réel reste de construire un nouveau projet d'établissement bénéfique pour les personnes accueillies et accompagnées.

Le projet d'établissement met en évidence des inadéquations avec la réalité actuelle.

Le changement proposé doit donc apparaître dans ce nouveau projet d'établissement.

Il doit être perçu par l'ensemble des salariés comme une opportunité à s'engager dans un processus qui sera bénéfique pour tous. Mais aussi pour les salariés de leur permettre d'être partie prenante à travers ce nouveau projet, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre. (phrase pas très compréhensible)

Nous regrettons que la crise sanitaire ne nous ait pas permis l'écriture de ce nouveau projet mais il sera renforcé par le plan stratégique de l'Association et par l'arrivée d'un nouveau responsable dans l'année 2021.

Il s'agit de proposer à chaque personne que nous accueillons une réponse adaptée à ses capacités, à ses potentialités, tout en lui garantissant la finalité d'une insertion sociale axée sur l'autonomie, même s'il se doit de lui faire dépasser et croire en ses potentialités.

Nul doute que le C.H.R.S Thuillier va relever ce défi en 2021.

Sylvie STEFANSKI
Responsable d'établissement

MERCI À NOS PARTENAIRES

Il nous faut réactiver nos liens avec nos partenaires mais également en créer d'autres notamment avec différents bailleurs sociaux.

L'équipe doit continuer de s'inscrire dans différentes concertations aux rencontres à thème organisées par la DDCS, le SI SIAO ou la ville d'Amiens.

S'inscrire de manière REGULIERE et DURABLEMENT dans des réunions nous permettra d'impulser une dynamique et d'améliorer les connaissances de l'équipe sur les différents dispositifs existants.

Santé

- ▶ Centre Médico-Psychologique Delpech
- ▶ MDSI / PMI rue Riolan
- ▶ Le CSAPA de l'association Le Mail
- ▶ SOMEDE : une antenne médicale où sont dispensés des soins gratuits
- ▶ Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS)

Accompagnement social

- ▶ Croix Rouge
- ▶ Secours catholique - Caritas France
- ▶ Banque Alimentaire
- ▶ Restaurants du Cœur
- ▶ Union Départementale d'Accueil et d'Urgence Sociale (UD AUS)

Accompagnement administratif

- ▶ Centre d'information des droits des femmes (CIDFF)
- ▶ Caisse d'allocations familiales (CAF)
- ▶ Préfecture
- ▶ Mairie de quartier et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Amiens
- ▶ Conseil Général de la Somme
- ▶ Union départementale des associations familiales (UDAF)
- ▶ Association Yves Lefèvre

Accès à l'emploi

- ▶ Pôle Emploi et Mission locale
- ▶ Plusieurs centres de formation et entreprises d'insertion : O'Zange, Retravailler Picardie, AFPA, AREAF, Somme Travail Intérim, UFCV, Amiens Avenir Jeunes, GRETA, IREAM...

Administration Pénitentiaire

- ▶ SPIP
- Centre pénitenciers de : BEAUVAIS, BAPAUME et LIANCOURT



C.H.R.S THUILLIER

71 Rue Louis Thuillier

80 000 Amiens

03.22.95.64.88

thuillier@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr